

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action

**Canicule**



- Météo France <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/le-plan-national-canicule>

### Phase I : Mobilisation et Organisation

#### Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
		DOS	
		RAC	
		Directeur de la cellule Technique	
		Directrice de la cellule Soutien à la population	
		Directeur de la cellule Sécurité	
		Directeur de la cellule Logistique	

#### Astreintes

Voirie :

Espaces verts :

Bât/chauffage :

Informatique :

## Phase II : Les actions à mener

La veille canicule court du 01 juin au 15 septembre de l'année avec la possibilité d'anticiper ou de prolonger cette veille en fonction de la situation. Dès la vigilance jaune, un accompagnement de météo France auprès des préfectures est mis en place par l'édition d'un bulletin spécial zone défense (SPEZF) précisant les termes de vigilance.

### L'action communale en cas de Canicule

#### Décider et Planifier

Définir les objectifs	Intervenants	Organiser l'action
<p><b><u>Niveau 1</u></b></p> <p><i>Veille saisonnière</i></p> <p><b><u>(du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)</u></b></p>	<p><b><u>Elu Référent canicule</u></b> :</p> <p>M. Eddy VINGATARAMIN</p>	Assure une représentation au sein du comité départemental canicule deux fois par an.
	<p><b><u>Direction</u></b> :</p> <p>M. DELACOTE DGAS Mme GHIO</p>	
	<p>Astreinte du suivi de la vigilance :</p> <p>Equipe « canicule » + Directeur de permanence</p>	- Recensement des locaux collectifs disposant de pièces climatisées ou rafraîchies et de groupes électrogènes,
	<p><b><u>CCAS</u></b></p>	- Recensement des personnes fragiles en tenant à jour le répertoire. Inscription via : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Point colmarien</li> <li>• Site internet et application</li> <li>• Directement en mairie</li> </ul>
	<p><b><u>Communication</u></b></p>	<p>Diffusion de messages et recommandations via le point colmarien et les applications numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition des pièces rafraîchies ou climatisées dans les établissements communaux (établissements pour personnes âgées, hôpitaux, restaurants...);</li> <li>- Liste des points d'eaux accessibles à tous</li> </ul>
	<p><b><u>Ressources Humaines</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un guide de procédures de gestion de crise pour les services municipaux. (Fiche HSCT diffusée via intranet);</li> <li>- Formation aux bons gestes pour lutter contre la canicule au profit des professionnels employés dans leur structure.</li> </ul>

<p><b><u>Niveau 2</u></b></p> <p><i>Avertissement chaleur (en cas de pic de chaleur temporaire sur un ou deux jours)</i></p> <p><b>Niveau de PREALERTE</b></p>	<p><b><u>Elu Référent canicule</u></b> :</p> <p>M. Eddy VINGATARAMIN</p> <p><b><u>Direction</u></b> :</p> <p>M. DELACOTE DGAS Mme GHIO</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informe les différents acteurs d'un éventuel passage en niveau 3 « Alerte Canicule » et de la possibilité du déclenchement du PCS et de la cellule communale de crise ;</li> <li>- Rend compte au Maire en vue de prévenir le Préfet de toutes difficultés rencontrées.</li> </ul>
	<p>Astreinte du suivi de la vigilance : Equipe « canicule » + Directeur de permanence</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation quotidienne de la carte de vigilance des bulletins de suivi notamment sur le site Internet de Météo-France : (<a href="http://www.meteofrance.com">www.meteofrance.com</a>).</li> <li>- Informe les référents canicule de la situation à venir ;</li> </ul>
	<p><b><u>CCAS</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préalerte les équipes canicule et associations en charge de prendre attache avec les personnes vulnérables (réseau APA)</li> <li>- Préalerte les réservistes qui se sont inscrits auprès de l'APA pour informer les personnes vulnérables en cas d'un passage en niveau orange voire rouge risquant de se déclencher au cours des jours qui viennent , y compris le week-end</li> </ul>
	<p><b><u>Direction de la communication</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relayé via les réseaux sociaux et ses moyens habituels les alertes, conseils émanant de la préfecture et/ou du ministère de l'intérieur.</li> </ul>
<p><b><u>Niveau 3</u></b></p> <p><i>Alerte Canicule : Le Plan National de Canicule est déclenché</i></p> <p><b>Déclenchement du niveau 3 par la préfecture via par la procédure GALA »</b></p>	<p><b><u>Directeur de permanence reçoit une alerte via GALA</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informe les différents acteurs du passage en niveau 3 « Alerte Canicule » et de la possibilité du déclenchement du PCS et de la cellule communale de crise</li> <li>- rend compte au Maire en vue de prévenir le Préfet de toutes difficultés rencontrées.</li> </ul>
	<p>Astreinte du suivi de la vigilance : Equipe « canicule » + Directeur de permanence</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation quotidienne de la carte de vigilance des bulletins de suivi notamment sur le site Internet de Météo-France : (<a href="http://www.meteofrance.com">www.meteofrance.com</a>).</li> <li>- Informe les référents canicule de la situation à venir ;</li> </ul>
	<p><b><u>CCAS</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Active via le réseau APA les équipes chargées de prendre attache avec les personnes vulnérables ;</li> <li>-</li> </ul>
	<p><b><u>Direction de la communication</u></b></p>	<p>Relayé via les réseaux sociaux et ses moyens habituels les alertes, conseils émanant de la préfecture et/ou du ministère de l'intérieur.</p>
<p><b>Déclenchement du PCS</b></p> <p><u>Sur décision du maire, le PCS est déclenché ;</u></p> <p>Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la CCC</p>		<p>Les assistants de la Direction des Actions Communales secondés par la cellule logistique installent la cellule de crise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS en place dans l'armoire de stockage de la salle Hansi).</li> <li>- Mise en place d'une main courante (modèle en annexe)</li> </ul>

	<b><u>Direction des actions communales</u></b>	<p><b><u>DOS et RAC</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Désignation des cellules à mettre en place (DOS et RAC) ;</li> <li>- S'assurent que les établissements communaux disposent des personnels suffisants, des équipements et matériels en état de marche, et produits de santé spécifiques aux températures extrêmes.</li> </ul> <p><b><u>Direction de la communication</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alerte par les réseaux sociaux, panneaux d'information, presse (voir fiche alerte partie II) ;</li> <li>- Relaye les informations par tous les moyens dont elles disposent, auprès de la population, des recommandations préventives et curatives envoyées par le ministère ou la préfecture ;</li> </ul>
	<b><u>Cellule Sécurité</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de l'information par les EMA (Public Adress) ;</li> <li>- Avec renfort éventuel de la RCSC.</li> </ul>
	<b><u>Cellule soutien à la population</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilise le fichier des personnes à risque du CCAS pour s'assurer de la bonne santé des personnes recensées ;</li> <li>- Engage si nécessaire (absence de réponse et/ou enquête de voisinage négative) du personnel pour vérification à domicile des personnes n'ayant pas répondu (personnel municipal, associatif, RCSC etc...)</li> <li>- Programme des horaires modulés d'ouverture des lieux climatisés de la commune et des piscines ;</li> <li>- Mobilise le personnel municipal et associatif présent au plus près de la population ainsi que ceux de la réserve communale de sécurité civile ;</li> <li>- Assure le suivi des décès et informe immédiatement lorsque ces derniers connaissent une augmentation significative ;</li> <li>- Rend compte au DOS et au RAC en cas de perturbation importante de la qualité ou de la distribution de l'eau.</li> </ul>
	<b><u>La cellule technique :</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Met à disposition des moyens nécessaires à la gestion de l'évènement (arroseurs, brumisateurs publics, fontaines à eaux sur l'espace public...).</li> </ul>
	<b><u>Cellule logistique</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Met en place le ravitaillement en eau, brumisateurs pour les personnes fragiles</li> <li>- Renfort éventuel des associations et de la RCSC.</li> </ul>

<p><b><u>Niveau 4</u></b></p> <p><i>Mobilisation Maximale</i> : en cas de canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, apparition d'effets collatéraux majeurs dans des secteurs d'importance vitale</p> <p>Le maire assure le renforcement des actions déjà menées au niveau « alerte canicule ».</p>	<b><u>Direction des actions communale</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforce la mobilisation des moyens humains et matériels de la mairie,</li> </ul>
	<b><u>Cellule Sécurité</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le terrain, conseille et rassure la population en relayant les informations nécessaires en fonction de la situation ;</li> <li>- Intervient au domicile des personnes à risque uniquement si l'évaluation de sa situation semble l'exiger.</li> </ul>
	<b><u>Cellule soutien à la population</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuit son travail de contact téléphonique - avec les personnes dont elles ont la charge,</li> <li>- Oriente les personnes dont l'état de santé le nécessite vers le circuit de prise en charge approprié à chaque situation</li> <li>- Si nécessaire, organise l'approvisionnement des personnes recensées dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence dont elles ont la charge en eau et alimentation rafraîchissante.</li> </ul>
	<b><u>La cellule technique :</u></b>	Mise à disposition des moyens nécessaires à la gestion de l'évènement (arroseurs, brumisateurs publics, fontaines à eaux sur l'espace public...).
	<b><u>Cellule logistique</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- si nécessaire, approvisionne les personnes à risque en eau et alimentation rafraîchissante.</li> <li>- Renfort éventuel des associations et de la RCSC.</li> </ul>

### **Phase III : le retour à la normale**

<b>GESTION POST CRISE</b>	
<b>Définir les objectifs</b>	<b>Organiser l'action</b>
Informers la population du retour à la normale	<p><b><u>Direction de la communication</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Via les réseaux sociaux, la presse,</li> </ul> <p><b><u>Cellule sécurité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EMA, (RCSC si besoin)</li> </ul> <p><b><u>Responsables des lieux de rassemblements</u></b> si des personnes y ont été abrités durant la canicule (EHPAD, hôpitaux, PMC etc...)</p>
Soutien administratif aux sinistrés	<p><b><u>Cellule logistique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre, soutien administratif, (...))</li> </ul>
<b>Désactivation de la Cellule Communale de Crise</b>	<p><b><u>Le DOS décide de la désactivation de la CCC.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il en informe la préfecture</li> </ul>
<b><u>Référent(s) canicule :</u></b> Mme PRUNIER M. Eddy VINGATARAMIN	Opère la synthèse des remontées d'informations dont elles sont comptables en vue du débriefing de l'opération en préfecture.

## Annexe 2 : Recommandations sanitaires



### ATTENTION CANICULE



### Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez  
l'alcool



Mangez en  
quantité suffisante



Fermez les volets  
et fenêtres le jour,  
aérez la nuit



Mouillez-vous  
le corps



Donnez et prenez  
des nouvelles  
de vos proches



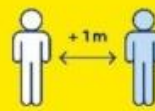
Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr